

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Une épreuve de contrôle terminal (pas d'épreuve de substitution)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
 Étudiants artistes de haut niveau
 Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
 Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
 Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
 Étudiants en situation de handicap
 Étudiants en situation de longue maladie
 Étudiants engagés dans plusieurs cursus
 Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
 Étudiants exerçant une activité professionnelle
 Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
 Étudiants sportifs de haut niveau
 Grossesse

Semestre 1 - Islamologie et Histoire des mondes musulmans

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS : 60

Période : Semestre 1

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
LG50GM14	UE	UE 1 - Séminaire de recherche interdisciplinaire		6	2		CT	CM 24												
	Matière	Sources, débats et méthodes des études sur l'islam et les mondes musulmans			1		CCI	CM 24												
								Dossier écrit préparé à domicile (compte rendus de lecture)	SC	A		2								
								Epreuve orale	SC	EO	0h15	1								
UE	UE 2 - Séminaire de recherche disciplinaire 1		6	2		CT	CM 24													
Choisir 1 élément(s)																				
LG50GM24	Matière	Anthropologie historique de l'Islam			1		CCI	CM 12												
								TD 12												
								Dossier écrit préparé à domicile (compte rendus de lecture)	SC	A		2								
								Epreuve orale	SC	EO	0h15	1								
LG50GM25	Matière	Islam médiéval			1		CCI	CM 12												
								TD 12												
								Dossier écrit préparé à domicile (compte rendus de lecture)	SC	A		2								
								Epreuve orale	SC	EO	0h15	1								
SHA1GM21	Matière	Histoire contemporaine des mondes musulmans			2		CT	CM 24												
								Oral Epreuve uniquement pour spécialistes	CC	EO	0h15	1		X	Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour spécialistes	CT	A		2	
								Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour spécialistes	CC	A		2		X	Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour non spécialistes	CT	A		1	
								Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour non spécialistes	CC	A		1								
UE	UE 3 - Séminaire de recherche disciplinaire 2		6	2		CT	CM 24													
Choisir 1 élément(s)																				
SHA1GM30	Matière	Droit musulman			2		CT	CM 24												
								Oral Epreuve pour spécialistes	CC	EO	0h15	1		X	Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour spécialistes	CT	A		2	
								Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour spécialistes	CC	A		2		X	Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour non spécialistes	CT	A		1	

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour non spécialistes	CC	A		1										
SH1MEM10	Matière	Islamologie du contemporain		2		CT	CM 18 TD 18															
							Exposé	CC	EO	0h20	1		Commentaire de document ou dissertation	CT	ET	3h00	1					
							Commentaire de document ou dissertation Pour spécialistes IHMM	CC	PE	2h00	1											
							Commentaire de document ou dissertation	CT	ET	3h00	2											
SH1BEM21	EC	Histoire médiévale de l'Islam dans un monde global		2		CT	CM 24															
							Commentaire de document ou dissertation Pour spécialistes IHMM	CC	ET	2h00	1		Commentaire de document ou dissertation	CT	ET	3h00	1					
								Commentaire de document ou dissertation	CT	ET	3h00	2										
SH1BEM10	Matière	Histoire contemporaine des mondes musulmans		2		CT	CM 24 TD 24															
							Commentaire de document ou dissertation Pour spécialistes IHMM	CC	ET	2h00	2		Commentaire de document ou dissertation Pour spécialistes IHMM et non spécialistes	CT	ET	4h00	1					
							Oral à partir d'une liste de sujets préparés à domicile Pour spécialistes IHMM	CC	EO	0h30	2											
							Commentaire de document ou dissertation Pour spécialistes IHMM et non spécialistes	CT	ET	4h00	3											
LG50EM32	EC	Islam dans les mondes arabe, turc et persan		2		CCI	CI 24															
							Epreuve écrite	SC	ET	2h00	1		Epreuve écrite	AC	ET	2h00	1					
LG50EM21	EC	Civilisation arabe 3		2		CCI	CI 24															
							Epreuve écrite	SC	ET	2h00	1		Epreuve écrite	AC	ET	2h00	1					
	UE	UE 4 - Méthodes et outils de recherche	3	1		CT	CM 24															
cf MECC de la composante du cours choisi							CC	A		1												
Choisir 1 élément(s)																						
LG5FGM52	Matière	Outils de la recherche : Humanités numériques pour les études moyen-orientales		1		CCI	TD 12															
							Réalisation d'une production en humanités numériques en lien avec la recherche personnelle	SC	A		1											
LG5FGM30	EC	Introduction à l'étude des manuscrits orientaux		1		CCI	CM 12															
							Epreuve écrite	SC	ET	1h00	1											

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	UE 5 - Langue orientale - 1 matière au choix : arabe, persan, turc, hébreu, Faculté des langues	3	1		CT		cf MECC de la composante du cours choisi	CC	A		1									
Choisir 1 élément(s)																					
LG50GM50	Matière	Textes arabes philosophiques et religieux		1		CCI	TD 24														
								Epreuve écrite	SC	ET	2h00	1									
								Epreuve écrite	AC	ET	2h00	1									
LG5FKM10	Matière	Textes arabes philosophiques et religieux 4 sira et hadith		1		CCI	TD 12														
								Travail écrit de 5 à 10 pages préparé à la maison : analyse de texte	SC	A		1									
LG55CM23	EC	Initiation à l'ottoman niveau 1		1		CCI	CM 24														
								Exercices 1	AC	ET	1h00	1									
	Matière	Langue ottomane				CT		Exercices 2	AC	ET	1h00	1									
LG55EM21	EC	Littérature et civilisation ottomanes 1		1		CCI	TD 12														
								Ecrit	AC	ET	1h00	1									
LG55EM22	EC	Langue ottomane 1		1		CCI	TD 12														
								Ecrit	AC	ET	1h00	1									
	Matière	Langue orientale autre niveau				CT															
	UE	UE 6 - Langue vivante étrangère ou FLE	3	1		CT	TD 24														
Choisir 1 élément(s)																					
SH00GM47	Matière	Anglais niveau Master - M1 S1		1		CT	TD 24														
								SH00GM47 - Oral/ interventions orales en classe	CC	A		1					SH00GM47 - Ecrit à partir de questions et/ou documents	CT	ET	2h00	1
								M1S1									M1S1				
								SH00GM47 - Ecrit à partir de questions et/ou documents	CT	ET	2h00	1					SH00KM47- Présentation orale du sujet de Master	CT	EO	0h20	1
								M1S1									M2S1				
								SH00KM47 - Présentation orale du sujet deMaster	CT	EO	0h20	1									
								M2S1													
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe	CC	ET	2h00	1					Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	1
								Niveau 1									Niveau 1				
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre	CC	A		1					Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expression écrites en classe	CT	ET	2h00	1
								Niveau 1									Niveau 2				
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	2					Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents	CT	ET	2h00	1
								Niveau 1									Niveau 3				
								Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expressionsécrites en classe	CT	ET	2h00	1									

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Niveau 2												
								Niveau 2 - Compréhension et expression écrites en classe	CC	ET	2h00	1								
								Niveau 2												
								Niveau 3 - Exposé en classe	CC	EO	0h20	1								
								Niveau 3												
								Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents	CT	ET	2h00	1								
								Niveau 3												
Choisir 1 élément(s)																				
SH00AM41	Matière	Anglais niveau 1		1		CT	TD 24													
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe	CC	ET	2h00	1	Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe							
								Niveau 1							Niveau 1					
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre	CC	A		1								
								Niveau 1												
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	2								
								Niveau 1												
SH00AM43	Matière	Anglais niveau 2		1		CT	TD 24													
								Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expressionsécrites en classe	CT	ET	2h00	1	Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expression écrites en classe							
								Niveau 2							Niveau 2					
								Niveau 2 - Compréhension et expression écrites en classe	CC	ET	2h00	1								
								Niveau 2												
SH00AM45	Matière	Anglais niveau 3		1		CT	TD 24													
								Niveau 3 - Exposé en classe	CC	EO	0h20	1	Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents							
								Niveau 3							Niveau 3					
								Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents	CT	ET	2h00	1								
								Niveau 3												
	Matière	Allemand pour historiens - S1 (confirmés 2 + parcours franco-allemand)		1		CT	TD 24													
								Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1	Devoir rédigé							

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44) Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn) ; MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)						MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)					
Choisir 1 élément(s)																			
SH00AM42	Matière	Allemand confirmé 1			1	CT	TD 24												
							Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44) Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn) ; MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1		Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1		
SH00AM44	Matière	Allemand confirmé 2			1	CT	TD 24												
							Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44) Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn) ; MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1		Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1		
	Matière	FLE - voir à la Faculté des langues			1	CT		Cf. les MECC de la matière choisie	CC	A									
UE	UE 7 - Option large - 1élément au choix - Faculté et hors Faculté		3	1		CT		Cf. les MECC de la matière choisie	CC	A	Cf. les MECC de la matière choisie								

Semestre 2 - Islamologie et Histoire des mondes musulmans

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS : 60

Période : Semestre 2

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Séminaire de recherche interdisciplinaire - S2	6	2		CT	CM 24													
LG50HM14	Matière	Sources, débats et méthodes des études sur l'islam et les mondes musulmans		1		CCI		Mini-article de recherche (5 pages)	SC	A		2								
								Epreuve orale	SC	EO	0h15	1								
	UE	UE 2 - Séminaire de recherche disciplinaire - S2	6	2		CT	CM 24													
SH1MHM20	Matière	Études coraniques 1		2		CT	CM 24	Comptes rendus de lecture à préparer à domicile (écrits ou oraux) Epreuve pour non spécialistes	CC	A		1			Comptes rendus de lecture à préparer à domicile (écrits ou oraux) Epreuve pour spécialistes	CT	A		1	
								Comptes rendus de lecture à préparer à domicile (écrits ou oraux) Epreuve pour spécialistes	CC	A		1	X	Comptes rendus de lecture à préparer à domicile (écrits ou oraux) Epreuve pour non spécialistes	CT	A		1		
								Exposé oral, préparé à la maison Epreuve pour spécialistes	CC	EO	0h30	3		X						
	UE	UE 3 - Option large - Faculté ou hors Faculté - 1 matière au choix	3	1		CT		Voir les MECC de l'option choisie	CT	A		2								
Choisir 1 élément(s)																				
SH1BFM51	EC	Introduction au droit musulman		1		CT	CM 24													
								Ecrit	CC	ET	1h00	1		Ecrit	CT	ET	2h00	1		
SH1BFM11	EC	Histoire de l'Egypte de l'Antiquité tardive à l'Islam		2		CT	CM 18 TD 24													
								Commentaire de document ou dissertation Pour spécialistes IHMM uniquement	CC	ET	2h00	1		Commentaire de document ou dissertation	CT	ET	3h00	1		
								Commentaire de document ou dissertation	CT	ET	3h00	2								
LG50DM21	EC	Civilisation arabe 2		2		CCI	CI 24													
								Epreuve écrite	SC	ET	2h00	1								
SH1MFM11	EC	Diversités des pensées et pratiques en islam		1		CT	CM 12 TD 12													
								Oraux préparés à domicile	CC	EO	0h30	1		Commentaire de document ou dissertation	CT	ET	3h00	1		
								Commentaire de document ou dissertation	CT	ET	3h00	2								
	UE	UE 4 - Projet de recherche	9	3		CT														
SH1MHM40	Matière	Projet de recherche		3		CT		Présentation orale	CC	EO	0h15	1		X	Mémoire de M1 de 40 à 50 pages	CT	A		5	
								Mémoire de M1 de 40 à 50 pages	CC	A		5		X						

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								Devant un jury de 2 enseignants-chercheurs											
	UE	UE 5 - Langue orientale - 1 ou 2 matières au choix - Faculté des langues	3	1		CT		Voir les MECC des départements de langue Langue arabe											
Choisir 1 élément(s)																			
LG5FHM11	Module	Textes arabes historiques		1		CCI	TD 12												
								Epreuve écrite sur table						AC ET 2h00 1					
LG5FHM30	Module	Pratique d'édition de manuscrits orientaux		1		CCI	TD 12												
								Dossier écrit Dossier écrit de 5 à 10 pages : Edition et étude d'un extrait de manuscrit						SC A 1					
LG55DM23	EC	Initiation à l'ottoman		1		CCI	TD 24												
								Exercices 1						AC ET 1h00 1					
	Matière	Langue ottomane				CT		Exercices 2						AC ET 1h00 1					
LG55FM21	EC	Littérature et civilisation ottomanes 2		1		CCI	TD 12												
								Ecrit						AC ET 1h00 1					
LG55FM22	EC	Langue ottomane 2		1		CCI	TD 12												
								Ecrit						AC ET 1h00 1					
	Matière	Langue orientale autre niveau				CT													
LG50HM51	Matière	Textes arabes philosophiques et religieux		1		CCI	TD 24												
								Epreuve écrite						AC ET 2h00 1					
								Epreuve écrite						AC ET 2h00 1					
	UE	UE 6 - Langue vivante étrangère ou FLE - S2	3	1		CT	TD 24												
Choisir 1 élément(s)																			
SH00HM47	Matière	Anglais niveau Master - M1 S2		1		CT	TD 24												
								SH00HM47 - Oral/ interventions orales en classe M1S2						CC A 1					
								SH00HM47 - Ecrit à partir de questions et/ou documents M1S2						CT ET 2h00 1					
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1						Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1					
	Matière	Anglais pour historiens - S2		1		CT		Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1						Niveau 2 - Oral Niveau 2					
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1						Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3					

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Niveau 2 - Exposé et interventions en cours Devoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	CC	A		1									
								Niveau 2 - Oral Niveau 2	CT	EO	0h20	1									
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1									
								Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1									
Choisir 1 élément(s)																					
SH00BM41	Matière	Anglais niveau 1		1		CT	TD 24														
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	CC	ET	2h00	1			Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	1		
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1	CC	A		1									
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire et de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	2									
SH00BM43	Matière	Anglais niveau 2		1		CT	TD 24														
								Niveau 2 - Exposé et interventions en cours Devoir en classe (exposé oral ou devoir écrit) Niveau 2	CC	A		1			Niveau 2 - Oral Niveau 2	CT	EO	0h20	1		
								Niveau 2 - Oral Niveau 2	CT	EO	0h20	1									
SH00BM45	Matière	Anglais niveau 3		1		CT	TD 24														
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1			Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1		
								Niveau 3 - Développement écrit à partir de questions et/ou documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1									
SH00B/D/ FM42 et 44	Matière	Allemand pour historiens - S2		1		CT	TD 24														
								Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1			Devoir rédigé	CT	PE	2h00	1		

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) CC A 1 et/ou Epreuve orale (15 mn)												
Choisir 1 élément(s)																				
SH00BM42	Matière	Allemand confirmé 1		1		CT	TD 24													
								Devoir rédigé CT PE 2h00 1							Devoir rédigé CT PE 2h00 1					
								Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) CC A 1 et/ou Epreuve orale (15 mn)												
SH00BM44	Matière	Allemand confirmé 2		1		CT	TD 24													
								Devoir rédigé CT PE 2h00 1							Devoir rédigé CT PE 2h00 1					
								Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) CC A 1 et/ou Epreuve orale (15 mn)												
	Matière	FLE - voir Faculté des Langues		1		CT		Cf. les MECC de la matière choisie CC A							Cf. les MECC de la matière choisie CT A					

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
Module	Module
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité (Une épreuve de contrôle terminal (pas d'épreuve de substitution)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
 Étudiants artistes de haut niveau
 Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
 Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
 Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
 Étudiants en situation de handicap
 Étudiants en situation de longue maladie
 Étudiants engagés dans plusieurs cursus
 Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
 Étudiants exerçant une activité professionnelle
 Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
 Étudiants sportifs de haut niveau
 Grossesse

Semestre 3 - Islamologie et Histoire des mondes musulmans

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
	UE	UE 1 - Séminaire de recherche interdisciplinaire	6	2		CT	CM 24												
LG50GM14	Matière	Sources, débats et méthodes des études sur l'islam et les mondes musulmans		1		CCI	CM 24												
								Dossier écrit préparé à domicile (compte rendus de lecture)	SC	A		2							
								Epreuve orale	SC	EO	0h15	1							
	UE	UE 2 - Séminaire de recherche disciplinaire 1	6	2		CT	CM 24												
	Choisir 1 élément(s)						CM 24												
SHA1GM30	Matière	Droit musulman		2		CT													
								Oral Epreuve pour spécialistes	CC	EO	0h15	1	X	Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour spécialistes	CT	A		2	
								Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour spécialistes	CC	A		2	X	Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour non spécialistes	CT	A		1	
								Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour non spécialistes	CC	A		1							
LG50GM24	Matière	Anthropologie historique de l'Islam		1		CCI	CM 12												
							TD 12												
								Dossier écrit préparé à domicile (compte rendus de lecture)	SC	A		2							
							Epreuve orale	SC	EO	0h15	1								
LG50GM25	Matière	Islam médiéval		1		CCI	CM 12												
							TD 12												
								Dossier écrit préparé à domicile (compte rendus de lecture)	SC	A		2							
							Epreuve orale	SC	EO	0h15	1								
SHA1GM21	Matière	Histoire contemporaine des mondes musulmans		2		CT	CM 24												
								Oral Epreuve uniquement pour spécialistes	CC	EO	0h15	1	X	Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour spécialistes	CT	A		2	
								Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour spécialistes	CC	A		2	X	Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour non spécialistes	CT	A		1	
								Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture)	CC	A		1							

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								Epreuve pour non spécialistes											
	UE	UE 3 - Séminaire de recherche disciplinaire 2 - Même offre que UE2	6	2		CT	CM 24	Cf. les MECC du séminiare choisi Même offre qu'en UE2						Cf. les MECC du séminiare choisi Même offre qu'en UE2					
Choisir 1 élément(s)																			
SHA1GM30	Matière	Droit musulman		2		CT	CM 24												
								Oral Epreuve pour spécialistes	CC	EO	0h15	1		X	Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour spécialistes	CT	A		2
								Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour spécialistes	CC	A		2		X	Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour non spécialistes	CT	A		1
								Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour non spécialistes	CC	A		1							
LG50GM24	Matière	Anthropologie historique de l'Islam		1		CCI	CM 12												
							TD 12												
								Dossier écrit préparé à domicile (compte rendus de lecture) Epreuve orale	SC	A		2							
LG50GM25	Matière	Islam médiéval		1		CCI	CM 12												
							TD 12												
								Dossier écrit préparé à domicile (compte rendus de lecture) Epreuve orale	SC	A		2							
SHA1GM21	Matière	Histoire contemporaine des mondes musulmans		2		CT	CM 24												
								Oral Epreuve uniquement pour spécialistes	CC	EO	0h15	1		X	Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour spécialistes	CT	A		2
								Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour spécialistes	CC	A		2		X	Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour non spécialistes	CT	A		1
								Dossier écrit préparé à la maison (comptes rendus de lecture) Epreuve pour non spécialistes	CC	A		1							
UE		UE 4 - Séminaire commun - Etat de la recherche	3	1		CT	TD 12												

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Présentation orale du travail de recherche personnel	CC	EO	0h15	1								
	UE	UE 5 - Langue orientale - 1 matière au choix : arabe, persan, turc, hébreu, Faculté des langues	3	1		CT		cf MECC de la composante du cours choisi	CC	A		1								
Choisir 1 élément(s)																				
LG50GM50	Matière	Textes arabes philosophiques et religieux		1		CCI	TD 24													
							Epreuve écrite	SC	ET	2h00	1									
								Epreuve écrite	AC	ET	2h00	1								
LG5FKM10	Matière	Textes arabes philosophiques et religieux 4 sira et hadith		1		CCI	TD 12													
							Travail écrit de 5 à 10 pages préparé à la maison : analyse de texte	SC	A		1									
LG55CM23	EC	Initiation à l'ottoman niveau 1		1		CCI	CM 24													
							Exercices 1	AC	ET	1h00	1									
								Exercices 2	AC	ET	1h00	1								
	Matière	Langue ottomane				CT														
LG55EM21	EC	Littérature et civilisation ottomanes 1		1		CCI	TD 12													
								Ecrit	AC	ET	1h00	1								
LG55EM22	EC	Langue ottomane 1		1		CCI	TD 12													
								Ecrit	AC	ET	1h00	1								
	Matière	Langue orientale autre niveau				CT														
	UE	UE 6 - Langue vivante étrangère ou FLE	3	1		CT	TD 24													
Choisir 1 élément(s)																				
SH00KM47	Matière	Anglais niveau Master - M2 S3		1		CT	TD 48													
							SH00GM47 - Oral/ interventions orales en classe	CC	A		1		SH00GM47 - Ecrit à partir de questions et/ou documents	CT	ET	2h00	1			
							M1S1													
							SH00GM47 - Ecrit à partir de questions et/ou documents	CT	ET	2h00	1		SH00KM47- Présentation orale du sujet de Master	CT	EO	0h20	1			
								M1S1												
								SH00KM47 - Présentation orale du sujet deMaster	CT	EO	0h20	1								
								M2S1												
	Matière	Anglais pour historiens - S3		1		CT		Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe	CC	ET	2h00	1			Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	1	
							Niveau 1													
							Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre	CC	A		1		Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expression écrites en classe	CT	ET	2h00	1			
								Niveau 1												
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe	CT	ET	2h00	2			Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 1												

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expressionsécrites en classe Niveau 2	CT	ET	2h00	1									
								Niveau 2 - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2	CC	ET	2h00	1									
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1									
								Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1									
Choisir 1 élément(s)																					
SH00CM41	Matière	Anglais niveau 1		1		CT	TD 24	Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CC	ET	2h00	1					Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	1
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1	CC	A		1				Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	2				Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expressionsécrites en classe Niveau 2	CT	ET	2h00	1									
								Niveau 2 - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2	CC	ET	2h00	1									
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1									
								Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1									
SH00CM43	Matière	Anglais niveau 2		1		CT	TD 24														

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CC	ET	2h00	1			Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1	CC	A		1			Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	2			Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expressionsécrites en classe Niveau 2	CT	ET	2h00	1								
								Niveau 2 - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2	CC	ET	2h00	1								
								Niveau 3 - Exposé en classe Niveau 3	CC	EO	0h20	1								
								Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1								
SH00CM45	Matière	Anglais niveau 3					TD 24	Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CC	ET	2h00	1			Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 1 - Travaux effectués pendant le semestre Niveau 1	CC	A		1			Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expression écrites en classe Niveau 2	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 1 - Ecrit - Test de grammaire te de compréhension écrite en classe Niveau 1	CT	ET	2h00	2			Niveau 3 - Ecrit - Développement écrit à partir d questions et/ou de documents Niveau 3	CT	ET	2h00	1	
								Niveau 2 - Ecrit - Compréhension et expressionsécrites en classe	CT	ET	2h00	1								

Maquette d'enseignement								Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								et/ou Epreuve orale (15 mn) ; MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)														
	Matière	FLE - Faculté des langues				CT																
	UE	UE 7 - Option large - Faculté ou hors Faculté	3	1		CT		cf MECC de la composante du cours choisi	CC	A		1										

Semestre 4 - Islamologie et Histoire des mondes musulmans

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
									Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	UE 1 - Mémoire de recherche		24	8		CT		Mémoire de M2 (80 pages miniûum + soutenance	CC	A		1									
	UE	UE 2 - Stage en milieu professionnel		6	2		CT		Rapport de stage	CC	A		1			Reprise du rapport de stage	CT	A		1		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite